

## **Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 mars 2000, par lequel monsieur le président :

### **A - Expose ce qui suit :**

Le secteur du textile et de l'habillement emploie aujourd'hui près de 8 000 personnes sur l'aire urbaine de Lyon au sein de plus de 480 établissements et génère un chiffre d'affaires de plus de 7 milliards de francs dont 36,5 % à l'export (27,4 % tout secteur confondu).

Depuis plusieurs années, les partenaires publics et la profession textile-habillement mènent un travail important de réflexion et de dynamisation sur les enjeux futurs du textile, la région Rhône-Alpes étant la première région textile de France (21 % de l'effectif national devant le Nord-Pas de Calais et l'Île de France).

Un premier contrat sectoriel (1995-1998) entre la région Rhône-Alpes et la profession textile-habillement a permis de renforcer la cohésion et le partenariat engagés par les syndicats professionnels autour d'actions collectives visant la création textile, la promotion et le développement technologique et international.

En 1997, la Communauté urbaine s'est associée de manière importante, à ce premier contrat régional, à travers la création multisite du pôle textile-habillement. Ce pôle s'articule autour de quatre composantes principales ; dont deux dans notre agglomération :

- la composante technologique dont une grande partie est regroupée à Ecully : l'institut textile de France (ITF), le centre technique de la teinture et du nettoyage (CTTN), le centre technique de l'industrie de l'habillement (CETIH) et une partie de l'Institut textile et chimique de Lyon (ITECH). La Communauté urbaine s'est engagée dans ce programme de 48,85 MF TTC en apportant une subvention de 13,20 MF à l'ITECH pour la construction d'un nouveau bâtiment qui accueillera le tronc commun de l'enseignement d'ingénieurs d'ITECH ;

- la composante de promotion-crédation des métiers et des produits du textile régional avec la construction du pôle textile régional à Lyon-Vaise (pointe nord du quartier de l'Industrie) qui doit regrouper les différents acteurs professionnels dans un même site avec une vocation forte de promotion internationale de la filière. Le coût de l'ensemble de l'opération avoisine 30 MF, dont 5,70 MF apportés par la Communauté urbaine.

Le bâtiment d'Ecully sera livré au printemps 2000 et celui de Lyon-Vaise devrait l'être à l'automne 2001 ;

- la composante formation textile, avec sa délocalisation à Roanne au sein d'ITECH ;  
- la plate-forme technologique sur les tissus médicaux à Saint Etienne.

Pour poursuivre le soutien à cette profession importante dans notre région, le conseil régional Rhône-Alpes a accepté, le 24 juin 1999, un deuxième programme triennal avec l'association de coordination des industries textiles et de l'habillement (ATEXHA) qui coordonne l'ensemble des actions menées par ces professions et qui regroupe l'ensemble des syndicats professionnels textile et habillement situés en Rhône-Alpes.

Ce programme doit permettre de développer les synergies entre la technologie, la formation et la création textile et ainsi renforcer la compétitivité des entreprises et leur présence à l'international, en créant des richesses et en développant l'emploi. Son coût total s'élève à 71 345 000 F dont 25 085 000 F apportés par la Région sur les trois exercices.

Au-delà des aides à des investissements majeurs, il est nécessaire de renforcer la filière textile sur le territoire de la Communauté urbaine en partenariat avec la ville de Lyon. Dans un contexte de mondialisation des échanges, il apparaît important de ne pas se contenter de stratégies défensives et de promouvoir un programme structurant, ambitieux et fédérateur pour la profession dans son ensemble, afin de conforter la compétitivité des entreprises.

Cette activité ne devra en effet son avenir qu'à l'incorporation d'une valeur ajoutée plus grande dans ses produits afin d'aborder avec des chances de succès, la concurrence internationale. Toutes les actions qui permettront de renforcer l'image lyonnaise comme centre de création textile, comme pôle d'innovation technologique, comme lieu majeur pour les tissus techniques, notamment grâce à une bonne synergie entre les pouvoirs publics et la profession, sont fondamentales.

C'est en relation avec l'accord sectoriel régional et la politique du réseau des villes que vous est proposée aujourd'hui une convention pluriannuelle. Des actions importantes seront menées dans le même esprit à Saint Etienne et à Roanne.

Le soutien de la filière textile-habillement, filière identifiée comme prioritaire dans le plan de mandat, s'articule autour de trois objectifs importants :

- renforcer le pôle filière textile-habillement sur le site de Lyon-Vaise par le regroupement des organismes professionnels. Cet objectif se poursuit à travers l'extension à la profession du cuir et de la cosmétologie dans cet espace qui pourrait devenir à terme un pôle des métiers du luxe ;

- développer les actions favorisant le patrimoine et la culture scientifique et technique. Cette action relève de la ville de Lyon en liaison avec ses politiques culturelles et touristiques notamment pour promouvoir le quartier de la Croix-Rousse et des Pentes ;

- assurer le rayonnement international de Lyon comme capitale de l'innovation et de la création textile. Dans ce cadre, la Communauté urbaine a déjà délibéré en juillet en faveur du soutien au congrès mondial de la soie (300 000 F) et en novembre pour les rencontres sur les nouveaux textiles et vêtements fonctionnels (150 000 F), opérations rappelées ici pour mémoire.

Le budget global de cette ensemble d'opérations est estimé à 21 586 000 F pour les années 2000, 2001 et 2002.

Les dépenses prévisionnelles, sur les trois ans, se déclinent de la manière suivante(en MF) :

Libellé	Ville de Lyon	Communauté urbaine	Dépenses totales	Autres partenaires
<b>Axe 1- pôle textile</b>	-	<b>1,100</b>	<b>3 915</b>	profession et Région
<b>Axe 2</b>	<b>3,051</b>	-	<b>7,901</b>	
2.1- passeport	0,300	-	0,700	
2.2- maison des Canuts	1,800	-	5,000	Région, état, CG69...
2.3- soierie vivante	0,800	-	1,740	Région et association
2.4- fonds documentaires	0,151	-	0,461	ITECH et Région
<b>Axe 3</b>	<b>0,330</b>	<b>2,540</b>	<b>9,770</b>	
3.1- étude positionnement	-	0,350	0,850	profession et Région
3.2- créateurs mode	0,250	1,890	5,480	Région et entreprises
3.3- Congrès de la soie	-	-	-	profession
3.4- NTVF	-	0,300	2,000	profession et Région
3.5- concours ITECH	0,080	-	1,440	profession et Région
<b>total</b>	<b>3,381</b>	<b>3,640</b>	<b>21,586</b>	

Les ressources sont constituées des participations de :

- la profession :	4 004 000 F
- la Région :	5 631 000 F
- l'Etat :	730 000 F
- la ville de Lyon :	3 381 000 F
- la Communauté urbaine :	3 640 000 F
- les autres partenaires :	4 200 000 F

Il est proposé que la Communauté urbaine prenne l'engagement d'intervenir à hauteur de 1 420 000 F pour l'année 2000, 1 850 000 F pour 2001 et 370 000 F pour 2002, soit un total de 3 640 000 F en faveur de cette filière sur les trois années.

Le protocole d'accord ne porte que sur les actions les mieux identifiées, mais de nombreuses réflexions sont aujourd'hui lancées à plusieurs niveaux :

- une étude engagée par la DRIRE sur les tissus à usage techniques à laquelle la Communauté urbaine est associée ;
- les suite de l'étude sur le positionnement mondial du textile lyonnais et sa région, pilotée par l'espace textile afin de bien identifier les actions prioritaires que devra mener le pôle textile de Vaise ;
- l'accueil sur la place lyonnaise d'une convention d'affaires : Top Textile.

Lorsque la faisabilité de ces actions sera avérée, elles seront examinées en fonction des priorités et des actions de la ville de Lyon et de la Communauté urbaine.

ATEXHA s'engage à coordonner les actions et à présenter les demandes de subvention des différents maîtres d'ouvrage qui seront retenus. Chaque opération sera soumise au conseil de Communauté, en application du présent accord cadre et fera l'objet d'une convention particulière.

Un tel protocole s'inscrit clairement dans la politique menée par la Communauté urbaine depuis plusieurs années en matière de développement dans l'agglomération lyonnaise, d'activités et de soutien à des filières économiques prioritaires ;

**B - Propose** de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du conseil régional Rhône-Alpes en date du 26 juin 1999 ;

Oùï l'avis de ses commissions développement économique et grands projets et finances et programmation ;

#### **DELIBERE**

**1° - Donne** un avis favorable au versement d'une aide pluriannuelle de 3640 000 F à la profession textile représentée par ATEXHA.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention pluriannuelle avec ATEXHA.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée au budget principal de la Communauté urbaine - au titre des exercices concernés - compte 065 7480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,